



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 37087

Texte de la question

Mme Delphine Batho attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les menaces qui pèsent sur l'enseignement agricole public. Bien que souvent cité en exemple pour ses pratiques pédagogiques innovantes, ses liens étroits avec les milieux professionnels correspondant aux formations qu'il assure, il est confronté à une réduction constante des moyens qui lui sont attribués : diminution des horaires d'enseignement obligatoire, suppression des dédoublements et des heures de soutien dans la plupart des formations, forte réduction de l'offre d'enseignements facultatifs, regroupement d'élèves de différents niveaux ou de différentes filières en langues vivantes, très forte régression de la formation continue des personnels. De plus, l'enseignement agricole public a subi de nombreuses fermetures de classes, 230 entre 2002 et 2008, dont 2 pour le seul lycée agricole de Melle, alors que parallèlement l'enseignement privé a bénéficié de l'ouverture de 4 classes supplémentaires. Elle tient également à faire part des inquiétudes des enseignants concernant la décision de généraliser le baccalauréat professionnel en trois ans, mesure qui s'appliquera à l'enseignement agricole à partir de la rentrée 2009 et qui génèrera la disparition des classes des BEPA 2 dès la rentrée 2010. Pourtant, le système actuel de formation a largement fait ses preuves en proposant une alternative à des élèves qui, bien qu'ayant connu des difficultés, arrivent, à la sortie du lycée agricole, à s'insérer professionnellement de façon remarquable. Les réductions drastiques des moyens alloués à l'enseignement agricole public vont à l'encontre du droit à un enseignement public de qualité pour tous. C'est pourquoi elle lui demande de bien vouloir indiquer les mesures que le Gouvernement compte prendre pour permettre à l'enseignement agricole public d'exercer les missions qui lui sont confiées dans des conditions optimales.

Texte de la réponse

L'enseignement agricole, système d'enseignement spécifique et d'une très grande qualité, est implanté au coeur de territoires ruraux. Ses résultats en termes de diplômes, d'insertion sociale et professionnelle, sont reconnus et souvent cités en exemple de ce qu'il faudrait faire pour que les jeunes réussissent mieux. Cet enseignement qui est essentiel pour la conduite des politiques placées sous la responsabilité du ministère de l'agriculture et de la pêche doit évoluer en réaffirmant sa mission et ses priorités. C'est l'objectif du cinquième schéma prévisionnel national des formations dont l'élaboration a été engagée suite à l'évaluation du quatrième schéma conduite par un groupe de réflexion dont Mme Françoise Férat, sénatrice de la Marne, a assuré la présidence. La première mission de l'enseignement agricole est de contribuer à la compétitivité économique et au développement de notre agriculture ; les formations aux métiers de la production agricole et agroalimentaire sont donc prioritaires. Il doit aussi poursuivre sa mission d'insertion culturelle, sociale et professionnelle au service des territoires ruraux, notamment dans ses classes d'enseignement général. Il doit enfin participer au développement du monde rural, sur l'ensemble du territoire national. Toutefois, la maîtrise des dépenses publiques, rendue plus que jamais nécessaire dans le contexte économique difficile que traverse notre pays, impose à tous les secteurs de l'administration des efforts. Comme les autres programmes de la mission « enseignement scolaire », l'enseignement agricole doit contribuer à cet effort, en particulier en matière d'emploi public. Ainsi, au lycée d'enseignement général et technologique agricole de Melle, la fermeture de la classe de quatrième était liée aux

orientations régionales arrêtées, dans la région Poitou-Charentes, pour la préparation de la rentrée scolaire 2008. Il a alors été décidé de maintenir les classes de quatrième dans les lycées professionnels agricoles et de les fermer dans les LEGTA. L'autre fermeture, intervenue en 2007, concerne une classe préparatoire à l'apprentissage, financée par le conseil régional, et dont les effectifs avaient chuté fortement ces dernières années. Le budget élaboré par le ministère de l'agriculture et de la pêche pour 2009 est en augmentation, en crédits de paiement, de 0,63 %. Il présente plusieurs points très positifs. Les crédits consacrés aux assistants d'éducation sont en progression de 8 % par rapport à 2008, ce qui permet d'assurer une surveillance des internats dans les lycées publics conforme aux besoins. Un effort est consenti dans l'enseignement public en faveur des remplacements de courte durée de personnels enseignants (création de 50 postes). Un second effort (7 MEUR) a pu être également consenti afin de financer la part employeur des frais de pension des emplois gagés des centres de formations d'apprentis (CFA) et des centres de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA). Cette mesure permet d'aider les CFA et CFPPA dans une nécessaire démarche de restructuration. Le report de charge constaté ces dernières années sur la ligne « aides aux familles » est apuré. Le programme 143 « Enseignement technique agricole » subit, comme les autres programmes de la mission interministérielle, des suppressions d'emplois. À ce titre, 159 postes d'enseignants et 64 postes de personnels non enseignants seront supprimés à la rentrée scolaire 2009. Il faut souligner que le secteur de l'enseignement agricole a été moins touché que les autres secteurs d'activité du ministère de l'agriculture et de la pêche. S'agissant des personnels non enseignants, le ministère de l'agriculture et de la pêche a engagé un plan de réorganisation de la formation administrative dans les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole qui se traduira par des mesures de simplification et de mutualisation entre établissements, comme au niveau régional. La répartition des non-remplacements de postes d'enseignants sera effectuée entre régions, en tenant compte des tendances démographiques, du nombre d'heures dispensées par élève et de la part des formations des secteurs « production » et « transformation ». La méthodologie retenue doit permettre de conserver une véritable dynamique régionale.

Données clés

Auteur : [Mme Delphine Batho](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37087

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 décembre 2008, page 10572

Réponse publiée le : 17 février 2009, page 1558